

DELIBERATIONS
Réunion du Conseil Municipal
Du 5 avril 2018

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2018

L'An deux Mil dix-huit

le 5 avril à 18 heures 30

le Conseil Municipal de la commune de SAVIGNY L'EVESCAULT (Vienne), dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy ANDRAULT, Maire.

PRESENTS : Evelyne ARCHAMBAULT, Monique BOIS, Nadine BONNET-BEAUVAIS, Nathalie DUMAGNIER, Bernadette MARNAY, Claudie RENOUX, Guy ANDRAULT, Vincent CHENU, Pierre-Eric GIROD, Frédéric LOISEAU, Romain PERRIN

EXCUSES : François PALAU, Laurent GUERET

PROCURATIONS : Laurent GUERET à Vincent CHENU

ABSENTS : Patricia GUYONNET, Alain BERTHO

Madame **DUMAGNIER** Nathalie est désignée comme secrétaire.

1. MON VILLAGE, ESPACE DE BIODIVERSITE - AVENANT CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE

Monsieur le Maire rappelle la convention de groupement de commande pour le projet « Mon village, espace de biodiversité » prise entre Savigny l'Evescault, Tercé, Bignoux, Jardres, Lavoux et Saint Julien l'Ars. Il s'avère qu'il est nécessaire de prendre un avenant à la convention pour expliciter les dépenses et recettes.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de l'avenant et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'avenant de la convention de groupement de commande tel que présenté;
- **AUTORISE** le maire à signer l'avenant.

2. AGENDA 21

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de l'Agenda 21, des fiches actions ont été créées. Il propose au Conseil Municipal la mise en place de 2 projets :

1) Mobilité multiforme

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de mobilité multiforme.

L'objectif de l'opération est d'encourager et faciliter la mobilité multiforme au sein de la commune pour accompagner la transition énergétique.

Il présente le programme avec début de l'opération en 2018 pour un montant total de 61 200 € sur une période de 3 ans. Il précise que ce projet peut être subventionné dans le cadre du contrat d'attractivité proposé par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité des votants,

- **ADOpte** le projet de mobilité multiforme tel que présenté précédemment ;

➤ **SOLLICITE** auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine une subvention la plus élevée possible ;

➤ **DETERMINE** le plan de financement ainsi :

✓ ETAT :	19 000,00 €
✓ REGION :	14 000,00 €
✓ GRAND POITIERS :	8 200,00 €
✓ Financement ASP (service civique) :	14 000,00 €
✓ Autofinancement :	6 000,00 €

➤ **CHARGE** le Maire de la poursuite du dossier ;

➤ **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018 par décision modificative après validation par la Région.

Vote : contre : 1 / abstentions : 3 / pour : 8

2) Mon village, espace de biodiversité

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet mon village, espace de biodiversité a bien été mis en place par la commune.

Il précise que cette démarche sera portée, par la suite, par une association et pourra être subventionnée dans le cadre du contrat d'attractivité proposé par la Région Nouvelle-Aquitaine.

3. AFFECTATION DES RESULTATS 2017 - MODIFICATION

Budget commune

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération en date du 5 mars 2018 approuvant le compte administratif 2017 et le compte de gestion 2017 ;

A l'unanimité,

- **Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;
- **Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017
- **Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	180 682,63 €
- un déficit reporté de	5 765,15 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de **174 917,48 €**

- un déficit d'investissement de	129 835,72 €
- un excédent des restes à réaliser de	000,00 €

Soit un besoin de financement de **129 835,72 €**

DECIDE de modifier la délibération 2018-08 du 5 mars 2018 comme suit :

- D'affecter l'excédent de fonctionnement 2017 s'élevant à **174 917,48 €** comme suit :
 - ✓ en réserve compte 1068 : **129 835,72 €**
 - ✓ résultat reporté en fonctionnement 002 : **45 081,76 €**

- De reprendre ce résultat dans le budget primitif 2018

4. VOTE DES IMPOTS 2018

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir pris connaissance des nouvelles dispositions fiscales prévues par la loi des finances pour 2018 ;
- Vu le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives foncières fixés pour 2018 à 1,012 ;
- Vu le produit fiscal à taux constants qui s'élève à **296 545 €**

Après délibération, à l'unanimité

1. **FIXE** le produit fiscal attendu à **296 545 €**
2. **DECIDE** de faire varier les taux des quatre taxes dans les mêmes proportions en appliquant un coefficient de variation uniforme de 1,000000 aboutissant aux taux suivants :
 - Taxe d'habitation 12,01 %
 - Taxe sur le foncier bâti 10,18 %
 - Taxe sur le foncier non bâti 45,72 %

5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Budget commune

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir examiné les propositions nouvelles de la Commission des Finances,
- Après en avoir délibéré,

VOTE les propositions nouvelles du budget primitif 2018.

6. PROJET DE TRAVAUX

Monsieur le Maire présente les projets de travaux et les propositions de l'architecte Aubeneau concernant la création d'un nouveau dortoir à la maternelle et de la transformation avec extension de la grange en salle de sport et loisirs.

1) Dortoir et toilettes maternelle

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** les plans et les projets de travaux pour la construction du nouveau dortoir et d'un toilettes à l'école maternelle;
- **ACCEPTE** l'offre de l'architecte Aubeneau pour un montant de 2 400,00 € HT soit 2 880,00 € TTC;
- **AUTORISE** le Maire à contacter l'architecte ;
- **CHARGE** le Maire de la poursuite du dossier.

2) Transformation de la grange en salle de sport et loisirs

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, à la majorité des votants,

- **ACCEPTE** les plans et les projets de travaux pour la transformation de la grange en salle de sport et loisirs;
- **ACCEPTE** l'offre de l'architecte Aubeneau pour un montant de 1 800,00 € HT soit 2 160,00 € TTC;
- **AUTORISE** le Maire à contacter l'architecte ;
- **CHARGE** le Maire de la poursuite du dossier.

Vote : contre : 0 / abstentions : 2 / pour : 10

7. DIVERS

1) Projet d'ombrière de parking photovoltaïque

Monsieur le Maire présente au Conseil la proposition du crédit agricole pour l'installation des ombrières.

Le Crédit Agricole Touraine Poitou propose d'investir dans une Centrale Photovoltaïque sous forme d'ombrière sur le parking la salle des fêtes de l'étang, route de Tercé, et de l'exploiter. Le terrain sera mis à disposition de la SAS FONCIERE TP dans le cadre d'un accord foncier, sous réserve que les études définitives, financières, administratives et techniques confirment l'intérêt et la faisabilité du projet. Notamment si ces dernières permettent :

- 1- D'obtenir un prix de vente d'électricité produite, revendue à l'Entreprise Locale de Distribution, d'un montant strictement supérieur à 10 000 € HT, la SAS FONCIERE TP se laisse néanmoins le choix de poursuivre le projet ;
- 2- D'obtenir un coût de raccordement au réseau électrique d'un montant strictement inférieur à 10 000 € HT – en cas d'obtention d'un prix supérieur à 10 000 € HT, la SAS FONCIERE TP se laisse néanmoins le choix de poursuivre le projet.

Dans les conditions de marché à ce jour, la commune aurait à accompagner le projet à hauteur de 9 000 € sachant que le Crédit Agricole verserait parallèlement une subvention de même montant.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le projet tel que présenté précédemment ;
- **CHARGE** le Maire de la poursuite du dossier ;

2) Activités saisonnières en direction des jeunes mineurs pendant les vacances

Le Conseil Municipal dit qu'il reconduit les activités saisonnières à destination des jeunes mineurs, dans les mêmes conditions que les années précédentes.

La séance est levée à 21H00.